

N/Réf. : 161001-dgs-aub-lar  
votre contact : Laetitia Robinard-Bonin  
tél : 01 64 10 18 30  
courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

## Objet : Conseil municipal du 30 septembre 2016

Légalement convoqué le 23 septembre 2016, le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 30 septembre 2016 à 20h30 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, maire.

### Etaient présents :

MMES PICHERY, SEYMOUR-GALOU, DELACOURT, BLUTEUX-PEPIN, MUSSET, FLADIN, BOULAY, MAGNY, BISSONNIER, DEGLA, ABLIN, BEDHIAF (12) ;

MM. COATTRIEUX, CAROTINE, BRIARD, POLLET, CONQ, GAUDIN, M'PENDJA, FOSSO, COTTY, DIHNI, LESUISSE, EL GAIED, KITEBA SIMO (13) ;

formant la majorité des membres en exercice (25).

### Avaient donné pouvoir :

M. FRANCES à M. BRIARD,  
M. BRET à M. COATTRIEUX,  
M. SUBIRADA à MME ABLIN  
MME BENSALÉM à M. CAROTINE  
MME MONVILLE à MME SEYMOUR-GALOU  
MME PAYS à M. CONQ  
MME BARUTEU à M. POLLET,  
MME GABAY à M. DIHNI  
MME ARNAULT à MME BLUTEUX-PEPIN  
MME PERIGAUD à M. KITEBA SIMO (10)

M. POLLET est désigné comme secrétaire de séance.

### Hôtel de ville

1, place François-Mitterrand  
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex  
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39  
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

## 1/ Projets de délibération

Le conseil municipal entame ensuite l'examen des projets de délibération :

### I. Modification de la composition des commissions municipales

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 28 voix pour, 5 voix contre (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA, M. KITEBA SIMO) et 2 abstentions (Mme ABLIN, M. SUBIRADA),

- **Décide** que Fatiha Bensalem, deuxième adjointe au maire déléguée à l'emploi, quitte la commission municipale à la Jeunesse pour intégrer la commission municipale au Développement urbain durable et Aménagement ;
- **Décide** que Catherine Musset, douzième adjointe au maire déléguée aux commerces de proximité et à la restructuration des centres commerciaux et aux conseils de vie locale des Cités Unies, du Bourg / Noisement et du Parc d'activités quitte la commission municipale au Développement urbain durable et Aménagement pour intégrer la commission municipale à la Jeunesse.

### II. Politique de la ville - Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à solliciter toute subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour la réalisation d'actions municipales relatives à l'approbation des dispositions nouvelles du dispositif cadre de la politique de la ville pour l'année 2016 ;
- **Précise** que le maire est autorisé à signer toute convention ou document relatif à cette décision ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux chapitres, articles, et codes fonctionnels correspondants du budget de la commune, en dépenses et en recettes.

### III. Demande de subvention auprès de l'Etat et de la région Ile-de-France pour renforcer le dispositif de vidéo protection

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 33 voix pour et 2 abstentions (Mme PAYS et M. CONQ),

- **Approuve** le renforcement de la vidéo-protection avec l'installation de trois caméras supplémentaires ;
- **Précise** que le maire sollicitera l'autorisation préfectorale pour l'installation du système de vidéo-protection, de voie publique sur le quartier ZSP du centre-ville ;
- **Autorise** le maire à déposer une demande de subvention à l'Etat au titre du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) ;
- **Autorise** le maire à déposer une demande de subvention à la région Ile-de-France au titre de son appel à projets de mise en œuvre du « Bouclier de sécurité » ;
- **Autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016, en dépenses et en recettes

### IV. Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à solliciter une subvention pour 2016 auprès de l'Etat, pour les dépenses d'équipements publics touchés par les inondations.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, chapitre 65, article 6574, fonction 024.

## V. Demande de subvention à la Région dans le cadre du fonds d'aide d'urgence

Sur proposition du maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à solliciter une subvention pour 2016 auprès de la Région Ile-de-France pour les dépenses d'équipements publics touchés par les inondations.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, chapitre 65, article 6574, fonction 024.

## VI. Demandes de subventions pour la réalisation de la salle de boxe

Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à solliciter toutes subventions auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'institutions comme le centre national de développement des sports pour la réalisation de la salle de boxe et à signer tous documents ou conventions y afférant

## VII. Budget Ville 2016 : décision modificative n°2

Sur proposition du maire,  
Après en avoir délibéré, 30 voix pour et 5 abstentions (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA, M. KITEBA SIMO),

- **Adopte** la décision modificative n°2 au budget primitif pour 2016 conformément au tableau ci-annexé.

## VIII. Budget annexe primitif 2016 Café-Musiques l'Empreinte : décision modificative n°1

Sur proposition du maire,  
Après en avoir délibéré, 28 voix pour, 2 voix contre (Mme ABLIN et M. SUBIRADA) et 5 abstentions (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA, M. KITEBA SIMO),

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget annexe primitif du Café Musiques l'Empreinte pour 2016 conformément au tableau ci-annexé.

## IX. Budget ville 2016 : admissions en non-valeurs

Sur proposition du maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** l'admission en non-valeurs des créances figurant sur les états ci-annexés ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2016, chapitre 65, article 6541, des codes fonctionnels concernés.

## X. Budget annexe Millénaire 2016 : admissions en non-valeurs

Sur proposition du maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** l'admission en non-valeurs des créances figurant sur l'état ci-annexé ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Millénaire pour 2016, chapitre 65, article 6541, des codes fonctionnels concernés.

## XI. Concours du comptable public : attribution d'indemnité de conseil

Sur proposition du maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de demander le concours de la trésorière intérimaire pour assurer des prestations de conseil ;
- **Décide** d'attribuer à la trésorière intérimaire une indemnité de conseil aux conditions posées par l'arrêté interministériel ;

L'indemnité est calculée par application des tarifs ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois dernières années ;

Les dépenses des services autonomes non personnalisés d'une commune ou d'un établissement public ainsi que les dépenses des bureaux d'aide sociale et caisses des écoles annexées au compte de la collectivité sont ajoutées à celles de la commune ou de l'établissement public

Tarif :

Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 p. 1.000 ;

Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 p. 1.000 ;

Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,50 p. 1.000 ;

Sur les 60 979,61 euros suivants à raison de 1,p. 1.000 ;

Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 p. 1.000 ;

Sur les 152 449,02 euros suivants à raison de 0,50 p. 1.000 ;

Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,25 p. 1.000 ;

Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 à raison de 0,10 p. 1.000.

En aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016, en dépenses et en recettes :
  - code fonctionnel : 020 ;
  - chapitre : 011, article : 6225.

## **XII. Budget de la ville : demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse partielle d'un régisseur de recettes**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 30 voix pour et 5 abstentions (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA, M. KITEBA SIMO),

- **Refuse** la demande en décharge de responsabilité du régisseur d'avances pour un montant de 978,98 euros ;
- **Accepte** une remise gracieuse partielle à hauteur de la franchise de 10% du montant laissé à la charge du régisseur de recettes après la prise en charge par « AMF », soit 97,898 euros ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016, en dépenses et en recettes :
  - code fonctionnel : 411 CSJB ;
  - chapitre 70, article : 70631.

## **XIII. Budget primitif pour 2016 : attribution des subventions aux associations locales**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité concernant les 3 associations suivantes : Cirque Boules et balles, Vertige et Union des femmes Africaines de Sénart.

Après en avoir délibéré, 28 voix pour et 7 ne prennent pas part au vote (Mmes DELACOURT, BOULAY, MUSSET et MM.CAROTINE, DIHNI, BRET et EL GAIED), concernant l'association : Savigny-sans-Frontières.

Après en avoir délibéré, 28 voix pour et 7 abstentions (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA, ABLIN, MM. KITEBA SIMO, SUBIRADA) concernant l'association : Savigny Football Club,

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau ci-annexé au budget primitif de l'année 2016 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 des codes fonctionnels 024 DVAA, 048 RI et 40 SPFC.

## **XIV. Contrat d'objectif pluriannuel avec l'association « Vertige » pour l'organisation d'un festival de danses urbaines « Temple O'Style »**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention ci-jointe établie avec l'association « Vertige » ;

- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, chapitre 65, article 6574, fonction 024.

#### **XV. Remboursement suite à l'enlèvement et la mise en fourrière d'un véhicule**

Sur proposition du maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** le remboursement de la mise en fourrière du véhicule de l'administré dont le montant s'élève à 166.34€ TTC.
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016.

#### **XVI. Personnel communal : ajustements de postes**

Sur proposition du maire,  
Après en avoir délibéré, 28 voix pour et 7 ne prennent pas part au vote (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA, ABLIN, MM. KITEBA SIMO, SUBIRADA),

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois suivantes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

### **I – TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIEES A L'ADEQUATION GRADE RECRUTEMENT :**

#### **CABINET DU MAIRE**

##### **Communication :**

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement*

#### **POLE RESSOURCES**

##### **Ressources humaines :**

##### ***Gestion administrative / carrière et paie :***

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Création d'un emploi de rédacteur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

##### **Ressources financières :**

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

#### **POLE TECHNIQUE**

##### **Espaces publics :**

Suppression d'un emploi d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

##### ***Espaces verts / Propreté urbaine***

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Création d'un emploi de technicien à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

##### **Développement et urbanisme :**

##### ***Hygiène sécurité et ERP :***

Suppression d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Création d'un emploi d'ingénieur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

## **POLE ACTION EDUCATIVE JEUNESSE**

### ***Restauration / Entretien :***

Suppression de deux emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à mi-temps

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un départ en retraite.*

### **Petite enfance :**

#### ***Crèche collective :***

Suppression d'un emploi d'infirmière soins généraux classe supérieur à temps complet.

Création d'un emploi d'infirmière soins généraux classe normale à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Suppression d'un emploi oint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

#### ***Crèche familiale n°1 :***

Suppression d'un emploi d'éducatrice principale de jeunes enfants à temps complet.

Création d'un emploi d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

#### ***Crèche familiale n°2 :***

Suppression d'un emploi de puéricultrice à temps complet. (**poste vacant**)

Création d'un emploi d'éducatrice principale de jeunes enfants à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

## **POLE ANIMATION**

### **Action culturelle :**

#### ***Café-Musiques l'Empreinte :***

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

## **POLE ACTION SOCIALE**

### **Direction et coordination des centres sociaux :**

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Création d'un emploi d'animateur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à réussite concours.*

## **II – TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIEES A DES AVANCEMENTS DE GRADES :**

### **POLE TECHNIQUE**

#### **Espaces publics :**

##### ***Espaces verts / Propreté urbaine :***

Suppression de deux emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Création de deux emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet : ajustement du tableau des effectifs lié à réussite examen professionnel.

## **POLE ACTION EDUCATIVE JEUNESSE :**

### **Petite enfance :**

#### ***Crèche collective :***

Suppression d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

Création d'un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet: *ajustement du tableau des effectifs.*

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

## **XVII. Renouvellement de mise à disposition de personnel communal au profit du Comité de jumelage Savigny-sans-frontières**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 21 voix pour, 2 voix contre (Mme ABLIN, M. SUBIRADA), 5 abstentions (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA, M. KITEBA SIMO) et 7 ne prennent pas part au vote (Mmes DELACOURT, BOULAY, MUSSET et MM.CAROTINE, DIHNI, BRET et EL GAIED,

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Tamara COSTES, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;
- **Prend** acte que la ville recouvrera auprès du Comité de Jumelage « Savigny-Sans-Frontières » 66 % du traitement et des charges afférentes à la rémunération de Madame Tamara COSTES ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

## **XVIII. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, zone 1 AU, Clos Favière**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 28 voix pour et 7 voix contre (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA, ABLIN, MM. KITEBA SIMO, SUBIRADA),

- **Décide** d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L151-20 et suivants, L153-47 et suivants du code de l'urbanisme ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016.

## **XIX. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les antennes de télécommunication**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 34 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (M. KITEBA SIMO),

- **Fixe** le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les antennes de télécommunication situées sur le territoire communal à 10 200 € net et toutes charges incluses ;
- **Fixe** l'indexation de ce prix à 2% par an ;
- **Autorise** le maire à signer la convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016.

## **XX. Convention d'objectifs entre le café-musiques l'Empreinte et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France**

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer la présente convention, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016, en dépenses et en recettes :
  - dépenses : code fonctionnel 314 EMPR, articles 6228 (chapitre 011) et 6218 (chapitre 012).
  - recettes : code fonctionnel 314 EMPR, chapitre 74, article 74718

## **XXI. Rapport annuel d'exploitation 2015 du Partenariat Public Privé d'éclairage public - SPIE**

Sur proposition du maire,

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation de la société SPIE pour l'année 2015.

## **XXII. Rapport d'activité 2015 de la Délégation de Service Public Espace Prévert**

Sur proposition du maire,

- **Prend acte** du rapport annuel retraçant l'activité de l'Espace Prévert - Scène du Monde pour l'exercice 2015.

## **XXIII. Rapport d'exploitation 2015 de la Délégation de Service Public marché alimentaire**

Sur proposition du maire,

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation de la société les Nouveaux Marchés de France pour l'année 2015.

## **XXIV. Rapport annuel SEMSA 2015**

Sur proposition du maire,

- **Prend acte** du rapport annuel de la Société d'Economie Mixte de Savigny-le-Temple pour 2015.

## **XXV. Modifications des statuts de la SEMSA pour l'exercice d'une nouvelle activité : location de véhicules**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 22 voix pour, 2 voix contre (Mme ABLIN, M. SUBIRADA), 4 abstentions (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA) et 7 ne prennent pas part au vote (Mmes MUSSET, PAYS, MM. POLLET, CAROTINE, FOSSO, BRIARD, KITEBA SIMO),

- **Approuve** la modification des statuts de la SEMSA ;
- **Autorise** le maire à signer l'autorisation ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

## **XXVI. Création d'une filiale de la SEMSA ayant pour objet social la location de véhicules**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 22 voix pour, 2 voix contre (Mme. ABLIN, M. SUBIRADA) et 4 abstentions (Mmes BISSONNIER, PERIGAUD, BEDHIAF, DEGLA) et 7 ne prennent pas part au vote (Mmes MUSSET, PAYS, MM. POLLET, CAROTINE, FOSSO, BRIARD, KITEBA SIMO),

- **Autorise** la Société d'Economie Mixte de Savigny-le-Temple (SEMSA) à créer la filiale SEMSA-TRANSPORT
- **Approuve** les statuts de la filiale SEMSA-TRANSPORT
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2016.

### 2/ Compte-rendu des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée :

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

| <b>N°</b>    | <b>Date</b>  | <b>Objet</b>   |
|--------------|--------------|--|
| <b>16-92</b> | <b>10/06</b> | Dépôt de plainte au nom de la Commune - Injures publiques envers chargé de service public par parole, image, écrit ou voie électronique  |
| <b>16-93</b> | <b>13/06</b> | Dépôt de plainte au nom de la Commune - Injures publiques envers chargé de service public par parole, image, écrit ou voie électronique - Dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique |
| <b>16-94</b> | <b>17/06</b> | Dépôt de plainte au nom de la Commune - Dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique   |
| <b>16-95</b> | <b>17/06</b> | Dépôt de plainte au nom de la Commune - Dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique   |



| <b>N°</b>     | <b>Date</b>  | <b>Objet</b>   |
|---------------|--------------|--|
| <b>16-96</b>  | <b>24/06</b> | Fixation du prix de vente de produits du jardin et de produits forestiers du domaine de la Grange – la Prévôté et du verger de la ferme du Coulevrain  |
| <b>16-97</b>  | <b>01/07</b> | Convention de partenariat avec l'association « Les Francas de Seine et Marne » Renouvellement adhésion – Année 2016-2017   |
| <b>16-98</b>  | <b>01/7</b>  | Convention location équipements sportifs de la ville au comité de jumelage « savigny sans frontières »   |
| <b>16-99</b>  | <b>08/07</b> | Convention avec l'association « Eglise Protestante Unie de Melun et environs » pour l'utilisation de la salle polyvalente Sidonie Talabot  |
| <b>16-100</b> | <b>08/07</b> | Avenant n° 6 à la convention avec l'association Haut Summum pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto  |
| <b>16-101</b> | <b>13/06</b> | Convention avec l'association ADSEA 77-SIE pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto   |
| <b>16-102</b> | <b>13/07</b> | Convention de partenariat. ville Savigny-le-Temple et l'association « Haut Summum » Mise à disposition de locaux communaux   |
| <b>16-103</b> | <b>20/07</b> | Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville avec le service jeunesse  |
| <b>16-104</b> | <b>20/07</b> | Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville pour l'année scolaire 2016-2017   |
| <b>16-105</b> | <b>20/07</b> | Convention de mise à disposition d'équipements sportifs de la Ville à titre gratuit durant l'année scolaire 2016-2017  |
| <b>16-106</b> | <b>22/07</b> | Tarif retards parents en accueils de loisirs et périscolaires au-delà de 19h10   |
| <b>16-107</b> | <b>14/06</b> | Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville   |
| <b>16-108</b> | <b>14/06</b> | Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville   |
| <b>16-109</b> | <b>14/06</b> | Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville   |
| <b>16-110</b> | <b>24/08</b> | Convention avec l'association MENEATE DANSE CONCEPT DE SENART pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise dolto  |
| <b>16-111</b> | <b>23/08</b> | Avenant n°2 à la convention avec l'association Poker club 77 pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto   |
| <b>16-112</b> | <b>09/09</b> | Convention avec l'association « SENART HUE » pour un partenariat avec les centres sociaux et l'utilisation de locaux à la Maison quartier Gaston Variot et/ou au Centre Social Françoise Dolto |
| <b>16-113</b> | <b>09/09</b> | Convention avec l'association ASPS Savigny le Temple pour l'utilisation de locaux de la Maison de quartier Gaston Variot   |
| <b>16-114</b> | <b>09/09</b> | Convention avec l'association D'INSTANT EN INSTANT pour l'utilisation de locaux de la Maison de quartier Gaston Variot   |

| <b>N°</b>     | <b>Date</b>  | <b>Objet</b>  |
|---------------|--------------|---|
| <b>16-115</b> | <b>09/09</b> | Convention avec l'association REGARDS SUR LE MONDE pour l'utilisation de locaux de la Maison de quartier Gaston Variot                                  |
| <b>16-116</b> | <b>09/09</b> | Convention avec l'association STAFF SALSA pour l'utilisation de locaux de la Maison de quartier Gaston Variot   |
| <b>16-117</b> | <b>09/09</b> | Convention avec le Centre d'Information sur les droits des Femmes et des familles (CIDFF) pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto |
| <b>16-118</b> | <b>09/09</b> | Convention avec l'association Bel Ka Kreyol pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto   |
| <b>16-119</b> | <b>09/09</b> | Convention avec l'association Portugal en Partage pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto   |
| <b>16-120</b> | <b>16/09</b> | Convention avec l'association « Nathan Muanangani Association - NMA » pour la location d'une salle au Millénaire  |
| <b>16-121</b> | <b>19/09</b> | Convention avec l'association « Les Océanes de Sénart » pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto                                   |
| <b>16-122</b> | <b>19/09</b> | Convention avec l'association Franco-Tamouls de Melun-Sénart pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto                              |
| <b>16-123</b> | <b>19/09</b> | Convention de partenariat avec l'association ALVE- La maison de GINKGO  |
| <b>16-124</b> | <b>19/09</b> | Convention avec l'association « Haut Summum » pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto   |
| <b>16-125</b> | <b>19/09</b> | Convention avec l'association « Les Petits Loups » pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto  |

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat. La liste des achats effectués hors contrat conformément aux dispositions du Code des marchés publics est disponible au secrétariat de la Direction générale des services :

| <b>N°</b>     | <b>Date</b>  | <b>Objet</b>   |
|---------------|--------------|--|
| <b>16-066</b> | <b>27/06</b> | Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'Association C EST A DIRE et la Médiathèque des cités unies             |
| <b>16-067</b> | <b>27/06</b> | Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre ART METISSE et LA MEDIATHEQUE Jacques Prévert                            |
| <b>16-068</b> | <b>27/06</b> | Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre W SPECTACLE SARL « TO BE A STRANGER » et le Café-musiques l'Empreinte |
| <b>16-069</b> | <b>27/06</b> | Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre W SPECTACLE SARL »LET IT GLOW » et le Café-musiques l'Empreinte       |
| <b>16-070</b> | <b>27/06</b> | Contrat de Cession du Droit d'Exploitation d'un Spectacle entre Savigny-le-Temple et l'association « Pestacle» (médiathèque)             |

| N°     | Date  | Objet   |
|--------|-------|---|
| 16-071 | 11/07 | Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la ville et scènes en Seine   |
| 16-072 | 11/07 | Convention de démonstration Street Workout entre la ville et l'association Pull and Push  |
| 16-073 | 11/07 | Contrat de cession entre le Café-musiques l'Empreinte et S.C.A.R.S.   |
| 16-074 | 23/06 | Contrat de cession entre la Café musique l'Empreinte et Hexagone booking agency groupe THE ARRS et T.A.N.K.   |
| 16-075 | 13/07 | Convention d'action avec la section hôtelière du lycée Antonin Carême   |
| 16-076 | 01/07 | Contrat relatif à la mise en place d'un atelier entre la ville et la médiathèque des Cités Unies  |
| 16-077 | 18/07 | Convention n°4 entre l'association Ondacali et la ville   |
| 16-078 | 11/07 | Partenariat entre la ville et l'association Boules et Balles dans le cadre des TAP  |
| 16-079 | 19/07 | Réfection des couches de roulement des voiries communales et des trottoirs  |
| 16-080 | 10/06 | Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre ART METISSE et la commune de Savigny-le-Temple  |
| 16-081 | 03/08 | Intitulé à confirmer : Service de sténotypie du Conseil municipal   |
| 16-082 | 16/08 | Convention N°5 de 2016 entre la ville de SLT et l'association Vertige   |
| 16-083 | 01/07 | Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris et la mairie de Savigny-le-Temple : formation professionnelle   |
| 16-084 | 17/08 | Fournitures administratives   |
| 16-085 | 06/09 | Partenariat – ville de Savigny-le-Temple et Mme Christelle DUGARDIN   |
| 16-086 | 06/09 | Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation « ateliers chants et danses maliennes » dans le cadre des temps d'Activités Périscolaires. Entre la ville et l'association la Compagnie des Tambourlingueurs. |
| 16-087 | 09/09 | Contrat de coréalisation d'un spectacle vivant-n°CCR160919ND entre NAPALM DEATH et l'empreinte  |
| 16-088 | 09/09 | Partenariat – Ville de Savigny-le-Temple et Véronique MACIEJAK (consultante parentalité)  |

La séance est levée le vendredi 30 septembre à 22h26.

**CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.**

Diffusion le 6 octobre 2016 :

- Etat-civil (1 ex),
- Courrier (8 ex) pour affichage,
- Site internet de la ville,
- Dossier du Conseil municipal (1 ex).

Affichage en Mairie le 6 octobre 2016 pour caractère exécutoire.